apec

RAPPORT
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

RAPPORT DE LA

Commission des finances

CHARGÉE D'ÉTUDIER LE

Préavis n° 6-2026 – relatif au budget de l'exercice 2027

Monsieur le Président,
Mesdames les Déléguées, Messieurs les Délégués,

La Commission s'est réunie le 01.10.2026 à Gland afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de M. Cédric Marzer & M. Alexis Huret, membres du Comité de direction, ainsi que Mme Nathalie Widmer, boursière, qu'elle remercie de leur disponibilité. Ainsi que le 13.10.2026 à Coinsins.

La Commission des finances recommande l'acceptation du budget 2027, avec les observations ci-dessous. Elle renouvelle sa demande de distinguer les coûts de la STEP actuelle de ceux de Lavasson dans les budgets et comptes futurs.

Appréciation du budget 2027

Le budget est équilibré à CHF 6'677'066, en baisse de CHF 476'243 (6,66 %) par rapport à 2026. La participation des communes atteint CHF 6'288'645, soit CHF 483'395 de moins (7,14 %), hors taxe micropolluants de CHF 339'921. Les produits divers de CHF 48'500 complètent le financement.

Une baisse principalement comptable

La suppression d'un amortissement annuel de CHF 856'000 masque une hausse nette de CHF 379'757 des autres postes. La baisse ne constitue donc pas une économie durable d'exploitation. Elle dépend de l'amortissement extraordinaire prévu en 2026 par dissolution de réserves, restant à valider avec les comptes au printemps 2027. La Commission demande que son incidence y soit explicitée.

Comparabilité des charges et continuité de l'exploitation

MCH2 ventile plusieurs anciens comptes sans créer nécessairement de charges nouvelles.

L'entretien du matériel diminue à CHF 230'000 (- CHF 70'000) ; l'énergie atteint CHF 470'000 (+ CHF 40'000). La Commission demande de préserver la sécurité, en évitant que des reports d'entretien entraînent des interventions d'urgence plus coûteuses.

Financement et suivi de Lavasson

Les intérêts atteignent CHF 700'000 (+ CHF 300'000), pour un emprunt moyen de CHF 40 millions au taux hypothétique de 1,75 %. S'ajoutent CHF 83'000 de droit de superficie ; l'amortissement de Lavasson reste de CHF 2'590'000. La progression prévue de l'endettement de CHF 20 à 60 millions justifie un suivi des emprunts et de la trésorerie.

La Commission demande une planification pluriannuelle actualisée du chantier, des emprunts et des charges, précisant leurs effets sur les contributions communales. La ventilation entre exploitation et financement améliore la lecture, sans isoler tous les coûts de chaque STEP.

Demande formelle de la Commission

La CoFin réitère la demande formelle de son rapport sur le budget 2026 : présenter deux rubriques distinctes dans les budgets et comptes futurs, l'une pour la STEP actuelle, l'autre pour Lavasson. Elles doivent séparer les coûts d'exploitation actuels des coûts de réalisation de Lavasson, avec les charges financières et amortissements correspondants. Cette présentation doit assurer la transparence envers le Conseil intercommunal et permettre le rapprochement avec les totaux comptables.

Conclusion

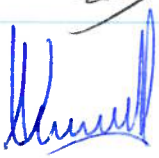
La Commission des finances recommande d'accepter le préavis n° 6-2026, tout en maintenant sa demande formelle de distinguer les deux STEP dans les budgets et comptes futurs. Elle propose les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'APEC

vu le préavis n° 6-2026 du Comité de direction relatif au budget de l'exercice 2027 et ses annexes ;
ouï le rapport de la Commission des finances ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

1. d'accepter le projet de budget de l'exercice 2027 tel que présenté par le Comité de direction ;
2. d'approuver le tableau de participation des communes au budget 2027, annexé au préavis.

Coinsins, 19 octobre 2026

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Laurent Bardet Commune de Coinsins	
Catherine Lambert Commune de St-Cergue	
Eric George Commune de Bursinel	
David Glutz Commune de Givrins	
Damien Dutruy Commune de Luin	
Vincent Matthey Commune de Coinsins	

Didier Humbert
Marchissy

